



Des notaires togolais en formation à Putanges

► **JUMELAGE** - Initiée en 2003, une relation entre des notaires du Togo et de l'Orne se développe, avec, notamment, des rencontres entre confrères. La semaine dernière, ils étaient une dizaine de Togolais à venir dans le département.

Samedi 20 avril, à la gare d'Argentan, une dizaine de notaires togolais ont été accueillis par leurs homologues ornaïens et par Hubert Gaudré, notaire à Alençon, président de la chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Caen.

Ce jumelage a été initié en 2003, à la demande des notaires togolais, qui recherchaient un soutien pour structurer leur profession. Le nombre de notaires était alors passé de 50 à 78, dont 74 à Lomé, la capitale. 80 % d'entre eux sont des femmes. L'Orne, avec ses 51 notaires devenait le partenaire idéal. Jacques Desvages, notaire à Putanges, à cette époque président de la chambre des notaires de l'Orne, a œuvré avec quelques-uns de ses confrères, pour aboutir, en janvier 2005, à ces échanges d'une année sur deux au Togo et dans l'Orne.

Formation et visite

« Malgré les difficultés dues à la crise, nos confrères togolais



Une dizaine de notaires sont venus quelques jours en Normandie, pour s'entretenir avec leurs confrères français.

ont fait l'effort de venir, même s'ils sont un peu moins nombreux cette année, les autres années ils étaient une quinzaine à se déplacer », constate Jean Bellanger, notaire honoraire, président de l'association de jumelage pour l'Orne. Les dix notaires togolais ont été hébergés chez leurs confrères, ont travaillé pendant 5 jours, en binôme, dans leur étude, avec aussi quelques cérémonies fes-

tives.

Dès le dimanche, ils ont visité les plages du débarquement. Le lendemain, ils se sont rendus à Caen, pour y être présentés, au cours d'une cérémonie, à tous leurs confrères des trois départements bas-normands. Une autre cérémonie les attendait le mardi 23 avril, à Sées, où il leur a été remis un diplôme de formation ainsi qu'un livre sur la déontologie, après

avoir participé à l'université de notariat de l'Orne.

« Ces jumelages sont bénéfiques pour tout le monde, précise Jacques Desvages, délégué pour l'OHADA (organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), ils permettent de démontrer que le notariat n'est pas une spécificité française, puisqu'il n'existe dans 84 pays qui représentent les 2/3 de la population mondiale. »

« Avant, la femme devait avoir l'autorisation de son mari »

► **RENCONTRE** - Notaire depuis 2004 au Togo, Me Constance Akolé Wilson-Koudaya est venue suivre une formation dans une étude de Putanges.

► **Que vous apporte ce jumelage ?**

Personnellement, il y avait certains actes que je ne maîtrisais pas et, depuis, j'ai appris beaucoup de choses. Maintenant je peux voir comment ça se passe en France. Par exemple, pour les ventes immobilières et les baux, les charges communes dans les immeubles n'existaient pas. Nous commençons à les appliquer. Cela nous a également aidés pour l'organisation du cadastre et l'immatriculation des immeubles. Aussi, pour faire un prêt, avant on faisait une simple attestation de propriété. Avec nos confrères de l'Orne, nous avons changé nos méthodes, nous agissons plus rapidement et avec plus de rigueur.

► **Le fait qu'une partie des**

Togolais soient musulmans et peuvent avoir plusieurs femmes, pose-t-il des problèmes particuliers dans les successions ?

Comme c'est dans leur foi, pour les femmes qui ont été mariées selon la loi coranique, ça ne les dérange pas de partager les biens. Parfois, c'est un vrai casse-tête. Ça engendre de grosses difficultés si le monsieur s'est permis de se marier avec plusieurs femmes, et que ça pose des problèmes familiaux, mais nous ne faisons qu'appliquer la loi.

► **Est-ce facile pour une femme d'être notaire ?**

Avant, pour exercer cette profession, la femme devait avoir l'autorisation de son mari. Le mien n'avait pas intérêt à me



Constance Akolé Wilson-Koudaya avec ses hôtes, Jacques Desvages et Edith Brillant, notaires à Putanges.

l'interdire ! Mais c'est terminé maintenant, depuis la nouvelle réforme d'il y a environ deux ans.

► **Pourquoi y a-t-il plus de femmes notaires que d'hommes, au Togo ?**

Chez les étudiants en droit, les hommes aiment batailler avec des mots et ils deviennent avocats. Nous, les femmes, préférons le métier de notaire qui permet d'authentifier les actes juridiques et contrats.